

**CONSULTATION DE LA COMMISSION SUR L'EVOLUTION FUTURE DES  
PROGRAMMES D'EDUCATION, DE FORMATION ET DE JEUNESSE DE L'UNION  
EUROPEENNE APRES 2006**

**REPONSE DE L'UNICE**

1. En novembre 2002, la Commission européenne a lancé une consultation sur l'évolution future des programmes d'éducation, de formation et de jeunesse de l'Union européenne après 2006.
2. Cette consultation a pour objet d'inviter tous les acteurs directement ou indirectement intéressés par l'action au niveau européen en matière d'éducation, de formation et de jeunesse à faire connaître à la Commission leur opinion sur la teneur des nouveaux programmes, leur structure et les personnes et institutions qu'ils devraient viser.
3. Les parties consultées sont plus particulièrement invitées à donner leur avis sur :
  - le type d'action qui bénéficiera du soutien des programmes européens après 2006;
  - la couverture géographique des programmes (quels pays devraient participer à quelles actions);
  - la conception et la structure de la nouvelle génération de programmes.
4. Les employeurs européens saluent l'objectif de la Commission de lancer, avec toutes les parties concernées, une réflexion sur les moyens d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et actions communautaires, notamment au travers des programmes européens.

**Observations générales**

5. L'UNICE est convaincue que l'évolution future des programmes d'éducation, de formation et de jeunesse de l'UE doit être envisagée dans le contexte de l'objectif fixé par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne : faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde pour 2010.
6. À plusieurs reprises, les partenaires sociaux européens ont souligné l'importance des politiques d'éducation et de formation dans la réalisation de l'objectif de Lisbonne. De même, ils ont insisté sur l'importance d'examiner le thème de l'éducation et de la formation en le replaçant dans une large perspective, en s'attachant particulièrement aux dimensions de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de la recherche, ainsi qu'à la stratégie européenne pour l'emploi<sup>1</sup>. Cette large perspective

---

<sup>1</sup> Cette préoccupation était déjà exprimée, par exemple, dans l'avis commun de l'UNICE, de la CES et du CEEP, du 1er octobre 1998, sur le projet de décision portant sur la deuxième phase du programme communautaire de formation professionnelle (Leonardo da Vinci II), et plus récemment dans le cadre

devrait se refléter dans l'évolution future des programmes d'éducation, de formation et de jeunesse de l'UE.

7. Il est crucial également que les futurs programmes soient centrés sur leurs deux fonctions premières:
  - contribuer à activer ou initier les politiques, notamment en finançant des projets innovants ;
  - et contribuer à transformer les décisions prises et à prendre en mesures et projets concrets.
8. À cette fin, des liens solides doivent être forgés entre les processus européens, par lesquels les décisions sont prises et la mise en œuvre suivie, et les programmes européens. Cela exige que les programmes tirent leurs priorités générales des processus pertinents pour l'éducation et la formation (en particulier le processus des objectifs et les processus de Bruges/Copenhague) et s'alignent autant que possible sur leurs calendriers (pour ce qui est des délais de sélection, des rapports de mise en œuvre, etc.).

### **Commentaires particuliers**

#### **Concernant le type d'action qui bénéficiera du soutien des programmes européens**

9. Les futurs programmes devraient soutenir les projets pilotes novateurs, c'est-à-dire s'attacher à l'innovation et aux meilleures pratiques. Pour le succès d'une telle approche, les éléments suivants devraient être pleinement pris en compte
  - Les ressources financières devraient être mises en commun autour d'un nombre limité de projets, capables d'apporter de réelles innovations dans l'espace européen de l'éducation.
  - Les procédures de candidature et de sélection, ainsi que le financement, devraient incomber à la Commission. À cet égard, il est fondamental qu'en matière de procédures et de gestion financière, des règles fiables et non bureaucratiques soient établies selon un calendrier précis, afin que les demandeurs puissent raisonnablement s'y fier.
  - Un mécanisme de suivi devrait être mis en place, accompagnant les projets. De fait, l'expérience montre que les résultats des évaluations sont connus trop tard, empêchant les promoteurs et administrateurs des projets d'en tirer des enseignements. Un mécanisme de suivi parallèle aux projets pourrait contribuer à la fois à une meilleure mise en œuvre des priorités stratégiques et à la diffusion et valorisation des projets innovants. Il permettrait également de mieux attribuer les ressources disponibles aux types de projets donnant le plus de résultats. Un tel mécanisme devrait être mis en place par la Commission en coopération avec les agences nationales dans chaque État membre, en prévoyant un examen par les pairs.
  - L'évaluation des projets devrait se concentrer, en priorité, sur la qualité. Dans les programmes actuels, l'évaluation accorde trop d'attention aux aspects financiers. La gestion financière des projets devrait également être allégée.

- Les résultats des projets devraient être mieux valorisés et diffusés. Cela suppose un effort accru de tous les acteurs à toutes les phases du projet, de la procédure de sélection jusqu'après la phase finale d'expérimentation. Il conviendrait de promouvoir la coopération entre les différents acteurs, en particulier au niveau national – tâche qui relève essentiellement des agences nationales. De tels partenariats auraient pour objectif de définir des stratégies de démultiplication efficaces sur les niveaux local et territorial. Un financement conjoint de ces activités avec les fonds sociaux destinés au développement local et territorial serait utile.

Des échanges d'expériences et de bonnes pratiques devraient également être organisés au niveau transnational, afin que les bons résultats obtenus par des projets puissent inspirer les stratégies nationales ou s'y intégrer.

10. Il serait utile de distinguer entre

- les "projets centralisés", qui mettent clairement l'accent sur quelques thèmes prioritaires et présentent un fort potentiel pour la qualité et l'innovation;
- et les "projets décentralisés", qui pourraient se fonder sur le type de projets ci-dessus en ayant pour objectif d'associer l'éventail d'acteurs le plus large possible (y compris les partenaires sociaux, etc.) et d'avoir un fort potentiel de diffusion.

11. Les futurs projets devraient s'attacher davantage à promouvoir la mobilité. Même si la mobilité n'est pas une fin en soi, elle peut apporter une valeur ajoutée en dotant d'une dimension européenne les activités d'éducation et de formation, et en offrant des perspectives nouvelles aux organisations apprenantes. Les mesures destinées à promouvoir la mobilité doivent être différenciées selon les besoins des divers groupes visés. L'attrait de ces mesures pour les entreprises et pour les travailleurs doit également être renforcé, ce qui implique de promouvoir la mise en situation professionnelle des acquis de l'éducation et de la formation.

Concernant la couverture géographique des programmes

12. Faire des systèmes européens d'éducation et de formation une référence mondiale est un objectif ambitieux des ministres de l'éducation. Toutefois, priorité devrait être clairement donnée à la réalisation des objectifs de Lisbonne au sein de l'Union élargie, ainsi qu'au renforcement des liens avec les pays de l'EEE et les pays candidats restants.

Concernant la conception et la structure de la nouvelle génération de programmes

13. De l'avis des employeurs européens, il serait bon d'améliorer la cohérence et les synergies sur le contenu (priorités, types d'actions soutenues, etc.) des programmes existants Socrates, Leonardo et Jeunesse. Les trois programmes devraient être intégrés dans un « cadre global de l'apprentissage tout au long de la vie » afin de mettre en lumière les liens existants entre ses différentes composantes.

14. Cependant, il est important de garder à l'esprit les différences entre groupes visés par les trois programmes existant. C'est pourquoi trois sous-programmes devraient continuer à exister avec par exemple des administrations distinctes (comités des programmes, etc.).

15. Pour l'UNICE, il est tout particulièrement crucial que la spécificité de la formation professionnelle soit prise en compte, même si des liens solides sont développés avec les autres aspects de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Cette spécificité émane des personnes concernées (étudiants, mais aussi travailleurs), des organisations en cause (institutions de formation, mais aussi entreprises et partenaires sociaux) et de la liaison avec des éléments liés au marché du travail (l'éducation et la formation tout au long de la vie sont un objectif clé de la stratégie européenne pour l'emploi).
16. De l'avis de l'UNICE, l'un des principaux enjeux des futurs programmes est d'améliorer leur attrait pour les entreprises. Pour atteindre cet objectif, les éléments suivants devraient être pleinement pris en compte
  - Un financement attractif devrait être garanti aux projets pilotes novateurs.
  - Les projets axés sur les résultats devraient bénéficier d'une promotion accrue, et la gestion administrative des projets devrait être facilitée pour les candidats. Par exemple, une approche forfaitaire devrait être retenue, avec un maximum de deux tranches de paiement, des procédures de gestion financière fiables devraient être établies et des efforts faits pour clore les projets dans un délai court.
  - Il serait bon d'arrêter des priorités annuelles qui correspondent aux besoins des entreprises. À cet égard, l'on pourrait s'inspirer utilement des priorités identifiées par les partenaires sociaux européens en mars 2002, dans leur cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie. Ce cadre définit des priorités communes pour l'action des partenaires sociaux dans les États membres et lance un processus de suivi annuel des actions ainsi engagées.

## **Conclusion**

17. L'UNICE estime que l'évolution future des programmes d'éducation, de formation et de jeunesse de l'UE doit être envisagée dans le contexte de l'objectif fixé par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne : faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.
18. La réflexion sur le sujet devrait adopter une perspective large, s'attachant de la même façon aux dimensions de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de la recherche et du marché du travail.
19. Concernant le type d'action qui bénéficiera du soutien des programmes européens, l'UNICE donne la priorité à la promotion des projets pilotes innovants. Pour le succès d'une telle approche, les employeurs présentent des propositions concrètes en matière d'attribution des ressources, de règles de procédure, d'établissement d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et de diffusion des résultats des projets.
20. Concernant la couverture géographique des programmes, l'UNICE estime que l'objectif premier est d'atteindre l'objectif fixé à Lisbonne au sein de l'Union européenne élargie.
21. Concernant la conception et la structure de la nouvelle génération de programmes, les employeurs proposent que les programmes Socrates, Leonardo et Jeunesse demeurent distincts à l'avenir pour ce qui est de leur administration, mais que davantage de cohérence et de synergies soient assurées pour ce qui est de leur contenu. Les

employeurs soulignent également l'importance de trouver des solutions différenciées pour chaque groupe visé, en particulier en ce qui concerne la formation professionnelle.

22. Pour l'avenir, l'UNICE considère que l'un des principaux enjeux sera d'améliorer l'attrait des programmes pour les entreprises. Des recommandations sont faites en ce sens.

---